

Direction du Développement

Projet d'évolution du maillage des CCC - Fermeture du CCC Ermont :

Ce projet inédit de par sa brutalité et son cynisme va mettre en péril l'emploi de 32 de nos collègues. **Nous nous sommes insurgés contre cette décision !**

Convaincu qu'une solution humaine et économique viable pouvait être trouvée ; l'**UNSa** appuyé, par toutes les organisations syndicales **a demandé le maintien du CCC dans des locaux dimensionnés aux équipes.** « Cette proposition intersyndicale a malheureusement été balayée du revers de la main ! »

Aussi compte tenu de cette décision nous avons demandé qu'il soit engagé au plus vite toutes les mesures d'accompagnement visant à reclasser nos collègues à savoir :

- Des entretiens RH personnalisés
- La proposition de postes collant aux aspirations professionnelles de nos collègues.
- Des postes au plus proche d'Ermont afin d'éviter l'allongement des temps de transport
- Garantir à nos collègues le caractère prioritaire de leur candidature lorsqu'ils postuleront à des offres d'emploi dans le groupe.
- D'accorder aux salariés tout le temps de delog nécessaire afin de préparer leur future mobilité fonctionnelle.

Pour notre part nous suivrons de très près ce dossier et veillerons à ce qu'aucun de nos collègues ne soit laissé sur le bord de la route sans solution. A notre demande une Task Force syndicale sera prochainement constituée afin de venir à la rencontre des collègues et recenser leur besoin. Objectif : avoir la garantie que la RH fait son travail et que chaque dossier avance !

Centres de Contact :

65% de la population des CCC s'est vue octroyée un minimum d'un jour de TLT en 2024. Ce chiffre est similaire à 2023 et 57% des salariés des CCC bénéficient de 2 jours de TLT.

Agences :

En 2023, la fermeture du samedi concerne 19 agences à travers la Métropole. Les élus demandent un respect des accords concernant les modifications du temps de travail : soit la concertation de la ligne managériale et des conseillers.

Dans certains cas, la décision est managériale et sans concertation. **L'UNSa demande un délai de prévenance de 3 mois** pour le respect et l'organisation de la vie privée et professionnelle du conseiller.

Direction du Développement

Point situation sur les Evènements Climatiques de 2023 :

Au 31 décembre 2023, les agendas sont au niveau d'avant « Evènements Climatiques ».

A date, la Direction Indemnisation maintient le soutien des Centres de Gestions IRD par leurs collègues de l'Auto jusqu'au 1er mars 2024.

Pour rappel, par roulement, chaque jour, un Centre de Gestion Auto se dédie exclusivement à l'activité IRD d'un Centre de Gestion Habitation. Durant cette journée, l'activité du Centre de Gestion Sinistre Auto est suspendue (pas de gestion, pas de suivi de dossier, pas d'ouverture de dossier).

Point sur les formules JATT retenues en CG Auto pour 2024 :

La Direction Indemnisation a répondu favorablement à toutes les demandes des salariés. Temporairement, la Direction Indemnisation suspend les formules 18 et 22 jours compte tenu du test des horaires individualisés.

Point sur la fin des missions ATS au 31 décembre 2023 :

Les responsables de groupes vont avoir une mission technique renforcée pour compenser la suppression de l'ATS de soutien. Un état des lieux a permis de recenser les managers nécessitant une formation technique via la FISIN.

La charge de travail des responsables de groupes va se répartir sur l'ensemble de l'équipe managériale du Centre de Gestion. La Direction Indemnisation va prioriser les tâches qualitatives dans les contrôles.

Centres de Gestion :

Les modalités de compensation des heures supplémentaires ont été présentées aux conseillers via une Réunion Hebdomadaire. Au besoin, un échange doit se faire avec son manager, à défaut le RCG ou son RRH.

Les heures supplémentaires « volontaires » sont possible pour janvier 2024. La Direction communiquera pour un prolongement de la mesure.

Dans le cadre d'un déclenchement EGA (Evènement de Grande Ampleur), des discussions sont en cours pour étendre l'activité d'ADENES au-delà de ses prérogatives actuelles (BDG et sans tiers en Auto ; Dommages Electriques et Dégâts des Eaux en Habitation). Cela dans le but de réduire les charges de travail des équipes.

Direction Assurance Vie

Tous les Experts Secteurs nommés en 2023 sont reconduits pour 2024.